



M^{me} Héliène Poulou, à Bordeaux

1855.com

devra enfin payer

LE TRIBUNAL D'INSTANCE INFLIGE AU SITE INTERNET 1855.COM UNE ASTREINTE DE 50 EUROS PAR JOUR DE RETARD DE LIVRAISON DE SIX LAFITE-ROTHSCHILD ET SIX LATOUR COMMANDÉS PAR UN CLIENT QUI ATTEND TOUJOURS D'ÊTRE LIVRÉ. COMME TANT D'AUTRES...

Par Jean-Michel Deplos, photographie Bruno Tariol

Au fil du temps, l'étau se resserre sur la société anonyme 1855, l'entreprise de vente à distance qui s'est spécialisée dans la commercialisation des grands vins sur son site Internet 1855.com. Le 22 mai 2012, le tribunal d'instance de Bordeaux a prononcé une décision qui fera date. Car, depuis près de deux ans déjà, de très nombreux clients, mécontents d'avoir passé commande et réglé la facture, manifestent leur courroux auprès des dirigeants pour n'avoir jamais reçu la moindre bouteille (lire notre enquête, « Terre de vins » n° 11). Certains ont intenté une action en justice, d'autres menacent de le faire. Un amateur de grands crus de Mégnac, en Gironde, passé à l'action, vient donc d'obtenir gain de cause.

En août 2009, il commande six bouteilles de Lafite-Rothschild 2008 à 195 euros hors taxes la bouteille et six de Latour à 180 euros hors taxes. Il règle la somme de 2025 euros par carte bancaire. Le bon de commande

précise que les bouteilles seront livrées au printemps 2011 et que la TVA et les frais de livraison devront être réglés à ce moment-là. N'ayant toujours rien vu venir au mois d'octobre 2011, le client adresse une lettre de mise en demeure à la SA 1855, puis il saisit finalement un huissier pour assigner la société devant un juge de proximité qui renvoie l'affaire devant le tribunal d'instance.

« Nous avons invoqué la mauvaise foi de cette société », relève M^{me} Héliène Poulou, l'avocate du plaignant. « Mon client a subi un préjudice car il voulait goûter ces bouteilles d'une grande valeur lors des fêtes de fin d'année 2011. »

LE « COUP DE GUEULE »

Le tribunal a entendu ces arguments et condamné les dirigeants de la SA 1855 à 500 euros de dommages et intérêts mais, surtout, à livrer les bou-

teilles prévues au contrat de vente dans un délai de 8 jours à compter de la date du jugement. Passé ce délai, l'astreinte provisoire est de 50 euros par jour de retard, stipule le jugement. À l'audience, 1855 n'était pas présent, ni représenté. Personne n'a bougé depuis et il n'y a pas eu appel. Et lorsque l'on cherche à entrer en contact avec le « Monsieur Litiges » de la société, celui-ci est injoignable !

Comme ce client originaire de la banlieue bordelaise, d'autres amateurs déçus fulminent. La lecture du « coup de gueule » de « Terre de Vins » de juillet a suscité bon nombre de réactions. « Je serais ravi de participer à une marche vers le siège de 1855 à Paris et, le cas échéant, d'intenter une action judiciaire collective », écrit Pierre Guérin, qui a commandé pour 1500 euros de grands crus en primeur et n'a toujours pas été livré à ce jour. « Je me joins à vous pour toute action que vous voudrez bien entreprendre [...] J'ai été promené de promesses en promesses au téléphone et par e-mails », s'insurge Éryck Ponsel, de Nantes. « J'envisage une procédure à brefs délais », promet même Jean-Luc Petit, de Saint-Yrieix-sur-Charente, qui a payé près de 1000 euros, voilà trois ans, une caisse de 12 bouteilles de Cos d'Estournel millésime 2008. Sébastien Eloir, de Cestas, en Gironde, en fait « une question de principe », et demande le remboursement de sa commande. Faute de quoi, sa démarche ira « jusqu'au bout », c'est-à-dire devant la justice.

« UN CONTENTIEUX EXPONENTIEL »

« Il y a un contentieux exponentiel, ce site agace beaucoup de monde, j'ai même reçu une plainte d'Angleterre », fustige Me Hélène Poulou. L'avocate bordelaise prédit que « cela devrait bouger d'ici l'automne prochain ».

Et de s'interroger : « On peut se demander si cette société est viable car nous rencontrons aujourd'hui des difficultés d'exécution du jugement. » En effet,

l'huissier mandaté pour saisir la somme due à la victime de Mérignac a trouvé un compte insuffisamment approvisionné ! « Nous ne lâcherons pas », assure l'auxiliaire de justice.

La situation de 1855 est néanmoins plus que troublante car, à la mi-juillet dernier, elle a annoncé avoir réalisé une augmentation de son capital à hauteur de 4,5 millions d'euros. Dans un communiqué de presse, la société précise que « l'augmentation de capital a été souscrite par Aphrodite [holding des fondateurs de 1855], les principaux actionnaires et par Midi Capital, une société de gestion associée au groupe Caisse d'épargne, qui fait ainsi son entrée au capital ». Émeric Sauty de Chalons, son président fondateur, affiche même un grand optimisme : « Cette augmentation de capital va nous permettre d'accélérer le développement du groupe. D'abord en soutenant la croissance organique de l'activité vins, qui est déjà en pression de + 20 % sur le premier quadrimestre de l'année 2012. Ensuite en saisissant des opportunités de croissance externe, dans la lignée des opérations menées depuis deux ans et dont les résultats sont en ligne avec nos attentes. La combinaison de ces deux leviers de développement devrait permettre à 1855 de renforcer sa position de numéro un de la vente de grands vins sur Internet en France. »

Des propos qui laissent pantoises les victimes car la SA 1855 semble plus que jamais dans la tenaille judiciaire. La société, créée en 1995, a certes connu une belle embellie au cours de ses premières années d'existence, mais elle a été très vite sujette aux critiques de clients mécontents de ne pas avoir été livrés. Émeric Sauty de Chalons et Thierry Maincent, le directeur général, amis d'enfance, n'ont encore jamais justifié leur comportement devant la justice et encore moins à leur clientèle. Il n'est pas exclu désormais qu'ils doivent s'expliquer rapidement ■

Catherine Péré-Vergé. Elle collectionne ici et là-bas.



Du Bordelais à l'Argentine, Catherine Péré-Vergé collectionne les goûts et les terroirs avec la même passion et le même savoir-faire.

**LES VIGNOBLES
PÉRE-VERGÉ**

Tél. : 03 20 64 20 56
www.montviel.com

L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. CONSOMMEZ AVEC MODÉRATION.